
10 MESURES POUR RÉUSSIR LE SDRIF-E

AOÛT 2022

10 MESURES POUR RÉUSSIR LE SDRIF-E

AOÛT 2022

France Nature Environnement Île-de-France, qui regroupe 400 associations de défense de l'environnement implantées dans les huit départements d'Île-de-France, a proposé une première contribution à la révision du SDRIF en avril 2021. Alors que les réflexions s'approfondissent, il nous a semblé utile de faire un nouveau point d'étape, à l'été 2022.

BILAN CRITIQUE DU SDRIF 2013

L'approfondissement et l'accélération des crises que nous connaissons ont conduit la région à lancer la révision du SDRIF. Elle ne peut faire l'économie d'une analyse critique du SDRIF actuel. Force est de constater que le polycentrisme hiérarchisé et la densification du bâti qui devaient permettre de juguler la crise du logement n'ont pas fonctionné. Les villes moyennes ne sont pas parvenues à s'imposer comme pôles de centralité et l'emploi a continué à se concentrer sur Paris et la banlieue ouest. A de très rares exceptions près, telles que le bassin de vie de Versailles, l'Île-de-France a continué à se développer comme s'il s'agissait d'un seul et même bassin d'emploi. L'embolie des transports qui en résulte est de plus en plus problématique.

Le mal-logement et le manque chronique de logements sociaux (800 000 demandes non satisfaites en 2021) n'ont fait que croître, accentuant le sentiment de mal-être d'une partie croissante de la population francilienne. Cette situation nous conduit à remettre en question le concept d'attractivité de la région capitale. **S'il importe que la région reste accueillante, elle doit d'abord l'être pour ses habitants actuels.**

Il importe que les zones correspondant aux pastilles jaunes d'urbanisation conditionnelle, qui n'ont pas été urbanisées faute de réalisation des conditions requises, retrouvent une destination d'espace naturel agricole ou forestier et ne soient pas converties en zone d'urbanisation sans condition sur le SDRIF-E. Par ailleurs, le taux d'emploi de 1 ne doit pas être dépassé et s'il l'est le pourcentage de pleine terre doit atteindre 50%.

Le monde agricole, pour sa part, a vécu une transformation rapide en une trentaine d'années, il va falloir à nouveau qu'il s'adapte pour résister au changement climatique. Les pistes sont connues mais elles ne peuvent être totalement liées à la mise en réserve d'eau en hiver pour une utilisation en été...cercle vicieux qui accroîtra à court terme le déficit en eau et augmentera l'évaporation des lacs de retenue. Des champs plus petits, des végétaux adaptés, un retour des animaux de ferme (de la poule au lapin, en passant par le mouton, le porc et la vache). Ce n'est pas un retour aux pratiques ancestrales car la science agricole a beaucoup progressé, mais un type de production rentable car la pratique de la vente à la ferme dans une région densément peuplée fait des heureux. A côté de cela, le développement de l'agriculture bio doit être favorisée par un meilleur soutien régional.

10 MESURES POUR RÉUSSIR LE SDRIF-E

AOÛT 2022

FNE-Île de France appelle fortement la région francilienne à s'adapter le plus rapidement possible au changement climatique. Adapter la ville mais aussi les campagnes à un changement des pratiques urbaines et culturelles est le défi que doit relever le SDRIF-E.

MESURES TRANSVERSES

1) STABILISER LA POPULATION D'ÎLE-DE-FRANCE : SORTIR DE L'OBLIGATION DE PRODUIRE 70 000 LOGEMENTS PAR AN JUSQU'EN 2030.

Notre région est au cœur d'injonctions contradictoires. L'effondrement de la biodiversité et le réchauffement climatique imposent de renaturer massivement la zone dense. L'artificialisation des sols et l'insécurité alimentaire imposent de sanctuariser les terres agricoles. Le réchauffement climatique impose d'accroître la surface des forêts... La tension sur le foncier est extrême ! Il est possible de répondre aux besoins de logements en ayant recours à l'urbanisme circulaire (point 5) mais il importe de mieux répartir la population sur l'ensemble du territoire. Cela passe par une remise à plat de la loi Grand Paris. Le chiffre de 70 000 logements par an est irréaliste. Cela ne correspond ni aux capacités, ni aux besoins, mais à une volonté de la région de continuer à jouer le rôle de force centripète du pays. La métropole doit cesser de vampiriser les salariés qualifiés sur tout le territoire national. L'enjeu d'aujourd'hui est de construire une région solidaire (du reste du territoire) et exemplaire.

2) INTERDIRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SI DES EMPLOIS NE SONT PAS PROPOSÉS CONJOINTEMENT.

Le SDRIF-E se doit d'être plus prescriptif en matière d'aménagement du territoire. Si l'on souhaite voir se développer des bassins de vie, interconnectés, plutôt que des villes dissociées dont l'offre d'emplois ne correspond pas à la population qui les habite, il faut créer des pôles d'emplois diversifiés, bien dotés en espaces de nature ainsi qu'en services publics et culturels. L'exécutif régional doit également veiller à assurer une bonne formation à toutes les catégories d'emplois, pour les hautes technologies comme pour les emplois de proximité.

TROIS AXES MAJEURS

AXE MAJEUR 1 : ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Le ZAN est le solde entre artificialisation brute et renaturation. En Île-de-France 996 hectares sont artificialisés chaque année, l'équivalent du bois de Boulogne, et 191 hectares sont renaturés. Soit une artificialisation nette de 805 hectares.

Le fait de compenser l'artificialisation par la renaturation apparaît de plus en plus clairement comme un miroir aux alouettes. Les terres fertiles perdues sur un territoire le sont bel et bien et le zéro perte de biodiversité, exigé par la loi biodiversité de 2016, n'est que très rarement atteint. L'Île-de-France est la plus petite région française (2% du territoire) mais aussi la plus artificialisée. Il importe donc d'avoir une connaissance fine du

territoire afin de prendre en compte tous les espaces de pleine terre sur lesquels des arbres de haute tige peuvent s'épanouir. C'est particulièrement nécessaire en ville où les petits espaces de nature (moins de 5 000 m²) sont considérés comme artificialisés. Ce qui est une aberration compte tenu des services écosystémiques qu'ils rendent. Les experts de l'Institut Paris Région constatent que dans les zones urbanisées qui ont moins de 45% de pleine terre la biodiversité s'effondre. Ce qui est le cas en Île-de-France.

C'est en partant de ce constat que FNE Île-de-France a entrepris de faire campagne pour le zéro artificialisation brute (ZAB). Nous ne voulons plus d'artificialisation du tout !

3) REMPLACER LE ZAN PAR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION BRUTE

L'objectif que nous poursuivons est d'engager, sans attendre, l'Île-de-France sur la voie de la sobriété. Cela nécessite une planification efficace, il n'est plus tolérable que des espaces artificialisés soient laissés sans affectation alors que des terres agricoles sont menacées. Cela nécessite également une volonté politique afin de rendre désirable ce changement de cap. Il y aura des renoncements nécessaires, c'est en les anticipant, en les expliquant, que nous pourrons continuer à vivre dans des démocraties. Ce changement de cap étant indispensable à notre survie, s'il n'est pas admis il ne pourra qu'être imposé. Il importe donc que le SDRIF-E fixe des objectifs clairs qui pourront être compris par tous. Le zéro artificialisation brute doit en être le socle.

Bien sûr il faut distinguer la métropole du Grand Paris des territoires ruraux de la grande couronne. Dans certaines communes qui manquent d'emplois, des dérogations pourraient être accordées, mais à condition de respecter scrupuleusement la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC).

4) IDENTIFIER LES TERRITOIRES CARENCÉS EN ESPACES DE NATURE ET Y IMPOSER LA RENATURATION.

FNE Île-de-France réalise depuis plusieurs années des cartes de paysages à l'échelle de l'arbre qui distinguent les différentes strates de végétation. Ces cartes permettent de modéliser le déplacement des espèces animales sur le territoire et de déterminer avec précision les points de passage des trames vertes. Ce sont des cartes de ce type qui doivent être utilisées pour planifier la renaturation des territoires carencés à l'échelle du quartier. Il importe de relier solidement ces territoires à de grands espaces de nature de façon à donner vie aux trames vertes et bleues.

5) PROMOUVOIR L'URBANISME CIRCULAIRE (INTENSIFIER LES USAGES, TRANSFORMER L'EXISTANT, RECYCLER LES ESPACES).

Nous l'avons dit, la production de nouveaux logements est essentielle, mais nous avons également besoin de réindustrialiser la région, de dédier du foncier à l'économie circulaire... Il faudra faire des choix car les friches industrielles et commerciales n'y suffiront pas. Construire, sans étalement urbain, plus sobriement, nécessite de travailler au plus près des territoires et des citoyens. Il faut s'orienter résolument vers la réhabilitation

plutôt que vers la construction. Le chantier de la rénovation des passoires thermiques est d'autant plus urgent que la nouvelle réglementation va rendre beaucoup d'entre elles impropres à la location. D'autres aménagements sont nécessaires afin d'adapter nos villes au réchauffement climatique. Il s'agit d'aménagements fondés sur la nature (augmentation des espaces de nature, choix de revêtements clairs pour réfléchir les rayons du soleil). Le recours à la climatisation ne fait qu'aggraver le problème. Intensifier les usages c'est aussi faire en sorte que les équipements publics soient mieux utilisés. Certaines communes ouvrent leurs écoles en dehors du temps scolaire, c'est ce qu'il faut faire. L'urbanisme circulaire c'est d'abord la mutualisation des usages !

AXE MAJEUR 2 : ZÉRO EMISSION NETTE

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas-carbone est la feuille de route de la France. Elle a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela suppose une baisse régulière de 6% de nos émissions pendant les 28 années qui nous séparent de l'échéance. Nous devons agir sur 3 piliers : l'efficacité, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le principal problème de la région Île-de-France est actuellement d'ordre sanitaire. Le niveau de pollution de l'air y est notablement supérieur aux valeurs recommandées par l'OMS pour rester en bonne santé. On pourrait quasiment dire la même chose des pollutions sonores perçues comme une gêne forte par 4,5 millions de personnes en Ile-de-France. 8000 décès par an pourraient être évités en Île-de-France si on respectait les valeurs guides de l'OMS sur la qualité de l'air.

La compensation des émissions n'est pas une stratégie viable. Le secteur doit radicalement et en priorité décarboner les activités à la source.

6) ADOPTER UN « PLAN SOBRIÉTÉ » AFIN DE FAIRE BAISSER NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES.

Vouloir maintenir notre consommation d'énergie à son niveau actuel n'a pas de sens. Certaines grosses entreprises, délégataires de services publics, réfléchissent déjà à des dispositifs permettant d'écarter les pics de consommation. C'est le cas par exemple de RTE, qui a développé l'application ÉcoWatt, pour une consommation plus responsable. Il faut aller plus loin, nous avons besoin d'un « plan ».

7) DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN DE PROXIMITÉ ET MUTUALISER LES VÉHICULES INDIVIDUELS.

Pour faire cesser l'embolie des transports, il faut combattre les déplacements contraints. En privilégiant les transports en commun de proximité sur les grands axes et les transports lourds il est possible de contribuer

utilement à l'attractivité des villes moyennes. Le polycentrisme ne se décrète pas, il s'organise. Si dans le même temps on parvient à mutualiser l'usage des voitures, comme c'est déjà largement le cas pour les vélos, les émissions de CO2 baisseront.

8) PROMOUVOIR UNE LOGISTIQUE DÉCARBONÉE POUR LE DERNIER KILOMÈTRE.

Améliorer la qualité de l'air en luttant contre le réchauffement climatique passe pour beaucoup par la logistique. Les véhicules de livraison font la navette entre les entrepôts, implantés en grande couronne, et les points de distribution, de plus en plus distants. Une déprise des véhicules individuels permettrait de libérer l'espace public. Par exemple en reconvertissant d'anciens parkings implantés en cœur de ville en centres logistiques décarbonés de proximité. Dans le même ordre d'idées, il importe de mieux utiliser les voies d'eau. Le trafic fluvial pourrait être quatre fois plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

AXE MAJEUR 3 : ZÉRO DÉCHET

La loi NOTRe de 2015 a fusionné un ensemble de plans pour aboutir à un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Contrairement aux autres régions, le PRPGD d'Île-de-France n'est pas intégré au SDRIF et c'est dommage car le zéro déchet est un des axes majeurs du SDRIF-E. Afin de ne pas consommer plus de ressources que ce que la planète est capable de régénérer, les déchets des uns doivent devenir la matière première des autres. Cela suppose de :

9) RÉSERVER DU FONCIER POUR LE RECYCLAGE, LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI.

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des sept piliers de l'économie circulaire, elle conduit à la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières. Afin de mettre en œuvre des solutions territoriales, coopératives et innovantes il est indispensable de réserver du foncier pour les centres de tri. Des surfaces, d'un minimum de 5 000 m², sont nécessaires au plus près des chantiers, il peut s'agir de sites temporaires (3 ou 4 ans), mais des sites plus vastes et pérennes doivent également mailler le territoire régional.

10) IMPOSER L'ÉCO-CONCEPTION ET LA RÉVERSIBILITÉ DES BÂTIMENTS.

L'allongement de la durée d'usage est un autre pilier de l'économie circulaire, afin de le mettre en œuvre il convient de prévoir la mutabilité des bâtiments construits. Les bureaux doivent, par exemple, pouvoir être transformés en logements sans passer par une phase de déconstruction. L'expérimentation de permis de construire sans affectation, tels que celui déposé à Bordeaux en 2021, est une piste à suivre.

Les bâtiments nouveaux, ou ceux qui ont été réhabilités, doivent pouvoir être déconstruits ou transformés en minimisant le plus possible les pertes de matériaux. Les éléments doivent pouvoir être utilisés pour faire autre chose, ailleurs. Les chartes de bonnes pratiques ne suffisent pas à généraliser l'utilisation de matériaux éco-

conçus, naturels, bio-sourcés et géo-sourcés. Le règlement du SDRIF-E devra en tenir compte.

COHÉRENCE ET CONTINUITÉS

Pour réussir le futur SDRIF-E il importe de resituer la région Île-de-France dans les continuités territoriales aux différentes échelles.

Tout d'abord, avec un effet de « zoom arrière », il convient de réinterroger la place de l'Île-de-France dans l'aménagement du territoire national : la place de la région-capitale en termes d'attractivité européenne et internationale, le nécessaire rééquilibrage avec les grandes métropoles régionales et les impacts économiques et politiques de la fracture avec des zones rurales en perte de vitesse et en pleine désertification. Cette évidence concerne l'équilibre entre les territoires dans un pays où la décentralisation est loin d'atteindre l'aboutissement de la démarche chez nos plus proches voisins.

Mais il s'agit aussi de travailler les articulations avec les schémas d'aménagement des régions limitrophes : le Grand Est, la Normandie, les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne Franche-Comté. Mobilité, emploi, biodiversité en sont les thématiques à approfondir en concertation et en priorité.

Enfin, à une échelle plus proche de nous, l'équilibre du SDRIF-E est profondément lié aux continuités territoriales à établir avec les grands sous-ensembles infra régionaux engagés dans l'élaboration ou la révision de leurs documents de planification : le Plan local d'urbanisme « bioclimatique » de Paris, le Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris qui regroupe 131 communes et les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux des 11 EPT, des 20 communautés d'agglomération, de la communauté urbaine (Grand Paris Seine et Oise) et des communautés de communes, sans oublier que hors du territoire de la MGP, les PLU de la seconde couronne auront pour référence le SDRIF-E.

Aussi nous réaffirmons la nécessité de travailler en priorité et en articulation entre les différents acteurs et niveaux territoriaux les exigences de résilience et de sobriété pour l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Il s'agit de la prise en compte des pollutions et des risques pour la santé humaine, de la maîtrise de la consommation d'espaces et de la ressource en eau, et bien entendu de la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques.



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

ILE-DE-FRANCE

-
- LUC BLANCHARD - CO-PRÉSIDENT
EN CHARGE DU SDRIF-E

luc.blanchard@fne-idf.fr

- SECRÉTARIAT FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE

secretariat@fne-idf.fr

01 45 82 42 34
